



**BUREAU CENTRAL DES
RECENSEMENTS ET
DES ETUDES DE POPULATION**

Journée Mondiale de la Population

**INVESTIR DANS
LA JEUNESSE
CAMEROUNAISE**

**POUR LA CAPTURE
DU DIVIDENDE
DÉMOGRAPHIQUE**



11 juillet 2014



Boîte Postale : 12932
Tél. : (237) 22 20 30 71
Yaoundé - Cameroun
www.bucrep.org



Journée Mondiale de la POPULATION

2014

Sigles et abréviations	4
Abstract	5
Introduction	6
1. Qu'est-ce que le « dividende démographique » ?	7
2. Profil démographique des jeunes	8
2.1 Poids démographique et évolution des effectifs des jeunes	8
2.2 Répartition par sexe et par âge	9
2.3 Répartition selon le milieu de résidence	9
2.4 Répartition selon la région de résidence	9
3. Education et formation des jeunes	10
3.1 Niveau d'instruction des jeunes	10
3.2 Disparités en matière d'éducation	11
3.3 Alphabétisation des jeunes	12
3.4 Politiques en matière d'éducation/formation	13
4. Santé sexuelle et reproductive des jeunes 2014	14
4.1 Sexualité des jeunes	14
4.1.1 Age aux premiers rapports sexuels	14
4.1.2 Partenaires sexuels des adolescents et des jeunes	15
4.2 Jeunes et planification familiale	16
4.2.1 Connaissance des méthodes contraceptives chez les jeunes	16
4.2.2 Utilisation actuelle de la contraception	16
4.2.3 Besoins non satisfaits en matière de planification familiale	17
4.3 Jeunes et IST/SIDA	17
4.3.1 Connaissance du VIH/SIDA	18
4.3.2 Connaissance des moyens de prévention et de transmission	18
4.3.3 Comportements sexuels à risques	19
4.4 Politiques de santé en faveur des jeunes	20
5. Emploi des jeunes	22
5.1 Situation des jeunes dans le marché du travail	22
5.1.1 Chômage	22
5.1.2 Secteur institutionnel	22
5.1.3 Canal utilisé pour la recherche d'emploi	23
5.2 Politiques, programmes et actions en cours dans les administrations	24
5.2.1 Accroissement de l'offre d'emploi décent	24
5.2.2 Amélioration de l'efficacité du marché de l'emploi	24
6. Investir dans les jeunes pour un dividende démographique	26
6.1 Conditions requises pour créer et tirer profit du dividende démographique ?	26
6.2 Investir dans les jeunes pour tirer profit du dividende démographique	28
6.2.1 Investir dans la santé sexuelle et reproductive des jeunes	28
6.2.2 Investir dans l'éducation des jeunes	29
6.2.3 Investir dans la création d'emplois décents	29
6.2.4 Investir dans la participation des jeunes à la vie politique	30
Conclusion	31
Bibliographie	32

SOMMAIRE

Sigles et abréviations

AENF	Alphabétisation et de l'Éducation Non Formelle
ANSCPD	Agence Nationale du Service Civique de Participation au Développement
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Études de population
CFMA	Centre de Formation des Métiers non Agricole
CMPJ	Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes
CNJ	Conseil National de la Jeunesse
CPFF	Centres de Promotion de la Femme et de la Famille
DSCE	Document de stratégie pour la Croissance et l'Emploi
EDM	Enquêtes Dépenses des Ménages
EDS-MICS	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples
EESI	Enquête sur l'Emploi du Secteur Informel
EPT	Éducation Pour Tous
FNE	Fonds National de l'Emploi
GICAM	Groupeement Inter-patronal du Cameroun
IST	Infection sexuellement Transmissible
JMP	Journée Mondiale de la Population
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINJEUN	Ministère de la Jeunesse
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie sociale et de l'artisanat
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
ONEFOP	Observatoire national de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
PAJER-U	Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
PAP	Plans d'Actions Prioritaires
PED	Programme Emploi Diplômé
PF	Planification Familiale
PIAASI	Programme Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel
PIB/tête	Produit Intérieur Brut par tête
PIFMAS	Projet d'insertion socioéconomique des jeunes par la création de micro-entreprises de Fabrication du Matériel Sportif
PTME	Prévention de la Transmission mère-enfant
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAR-SM	Section Artisanale et Rurale- Section Ménagère
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication



Abstract

The weight of youth population in Cameroon is very significant. In 1976, it was 30.3%. It increased to 31.0% in 1987, and then to 34.7% in 2005. According to a BUCREP projection, this weight stands at 35.2% in 2014 and it is expected to rise to 35.8% in 2020. In this connection, there is need for government action in terms of education, health, training as well as job creation or recruitment. It is in this light that the government published a document on its strategy relating to growth and employment (for Cameroon's emergence in 2035) which lays emphasis, inter alia, on training and other aspects of education. Furthermore, with UNFPA assistance, the government adopted a health strategy in 2001 through which a National Health and Reproductive Policy (with an adolescent reproductive health component) was implemented and updated in 2009. In the field of youth employment, government has taken measures to increase decent job opportunities through the following ministries: MINMEESA, MINEFOP, MINJEUN, MINESUP, MINESEC, MINSANTE, MINADER, MINEPIA and MINPROFF. It has also endeavored to streamline the job or labor market through the National Employment Fund and other structures. Youth population, which is estimated at 7.8 million (35% of the total population), would be 12.3 million in 2035 (36% of the total population). This population could obtain positive results from demographic dividends. These dividends comprise the benefits of a drop in fertility such as decent jobs, lesser dependence of children and elderly persons, job creation as well as quality education, food and health care offered by families to their children. The government should invest in youths in terms of sexual and reproductive health, education, decent job creation, governance and politics so that these youths could benefit from impending opportunities relating to said demographic dividends.

Introduction

La jeunesse camerounaise, considérée comme «fer de lance de la nation», a toujours été une préoccupation du Gouvernement. La création en 2004 d'un Ministère en charge de la jeunesse, traduit au plus haut niveau l'attention que mérite cette catégorie de la population. En plu de cet acte institutionnel, de nombreuses autres actions sont mises en œuvre pour faciliter l'encadrement des jeunes et promouvoir leur intégration dans le processus de développement du pays. La prise en compte des besoins des jeunes dans l'élaboration des politiques publiques est capitale non seulement pour leur assurer un avenir meilleur, mais aussi pour favoriser l'émergence du pays.

Selon les projections démographiques réalisées par le Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP), en 2014, plus d'un camerounais sur cinq est âgée de 15 à 34 ans. Le poids démographique des jeunes (35,2%) est révélateur de l'ampleur de leurs besoins en matière d'éducation, de formation, de santé, d'emploi, etc. L'importance numérique des jeunes doit toutefois être appréhendée comme le gage d'une force de travail devant soutenir durablement la production économique. Les jeunes d'aujourd'hui constituent les adultes de demain et c'est sur eux que repose, assurément, l'avenir du pays. Affecter des ressources pour répondre aux préoccupations et aux besoins des jeunes est donc un investissement rentable.

S'inscrivant dans le cadre de la célébration de l'édition 2014 de la Journée Mondiale de la Population (JMP) qui a pour thème central, « investir dans les jeunes », la présente publication s'intitule « investir dans la jeunesse camerounaise pour la capture du dividende démographique ». Elle a pour objectif de sensibiliser l'opinion publique et en particulier les décideurs sur la pertinence de ce thème. Pour ce faire, ce document apporte un éclairage sur les réalités démographiques, économiques et sociales des jeunes à travers l'analyse de leurs potentiels, et surtout leurs besoins en matière d'éducation, de formation, de santé, d'emploi, etc.

Les enjeux liés à l'évolution démographique camerounaise et notamment l'augmentation du poids de la population potentiellement active du fait de la baisse de la fécondité y sont également abordés. Il s'agit d'examiner les politiques économiques et sociales qui peuvent être développées en faveur des jeunes et mises en œuvre en vue de favoriser l'ouverture de la fenêtre d'opportunité pour la capture du dividende démographique.

1. Qu'est-ce que le « dividende démographique »?

Lorsque dans un pays les femmes ont de moins en moins d'enfants, le poids des personnes en âge de travailler augmente, tandis que le poids de personnes à charge ou dépendantes (enfants et personnes âgées) diminue. Ce changement dans les rapports de dépendance démographique¹ et économique², pourrait à un moment donné, booster l'économie et accroître le niveau de bien-être des populations. Le dividende ou « bonus » démographique représente donc le coup de pouce historique que le changement démographique, notamment de la structure par âge de la population, pourrait impulser au développement socio-économique d'un pays.

Le premier dividende s'obtient lorsqu'un nombre important de jeunes trouvent un emploi décent. Cette absorption des jeunes sur le marché du travail, permet non seulement d'accroître la production, mais également de relever à la hausse le niveau d'épargne du pays.

Le deuxième dividende s'obtient quant à lui lorsque la population active est vieillissante. Cette dernière consacre une bonne part de son revenu à l'épargne-retraite, à la consommation ou à d'autres investissements qui contribuent à la relance de l'économie.

Les bénéfices du dividende démographique peuvent être perceptibles aussi bien au niveau macroéconomique que microéconomique. Au niveau macroéconomique, la baisse du rapport de dépendance démographique offre la possibilité d'investir plus de ressources pour avoir un capital humain de qualité, et dans d'autres secteurs de l'économie : infrastructures, industrialisation, technologies, création d'emplois, etc. Tous ces investissements contribuent à la hausse du Produit Intérieur Brut par tête (PIB/tête) et partant, du revenu moyen des ménages. L'augmentation des revenus des ménages pourrait également susciter une augmentation de l'épargne privée qui contribuerait à une accumulation des capitaux susceptible de financer l'économie.

Au niveau microéconomique, la baisse de la fécondité offre la possibilité aux ménages d'offrir à leurs enfants une éducation, une alimentation et des soins de santé de qualité. Ce qui permet d'améliorer leur capital humain et leur compétitivité sur le marché du travail. En outre, la prise en charge des parents vieillissants pourrait de moins en moins peser sur les enfants, car ceux-ci se seraient constitués une épargne assez suffisante pour leur retraite. Les bénéfices du dividende démographique au niveau micro-économique, profitent aussi bien aux enfants, aux jeunes, aux adultes, qu'aux personnes âgées.

1 Le rapport de dépendance démographique se calcule en rapportant les effectifs de dépendants (les moins de 15 ans et les plus de 65 ans) sur la population active (15-64 ans).

2 Le rapport de dépendance économique se définit comme le rapport de ceux qui ne travaillent pas sur ceux qui travaillent. Il mesure la charge économique supportée par les travailleurs.



Source : Image tirée d'Eloundou Enyegue P. (2014)

2. Profil démographique des jeunes

2.1. Poids démographique et évolution des effectifs des jeunes

Une constante observée dans l'évolution de la population du Cameroun est l'importance du poids des jeunes (15-34 ans) qui est passé de 30,3% en 1976 à 31,0% en 1987, puis à 34,7% en 2005 (RGPH).

Les projections de population effectuées par le BUCREP établissent la proportion des jeunes à 35,2% en 2014. Elle serait de 35,8% en 2020. En raison de la mise en œuvre de nombreux programmes et projets initiés par le Gouvernement et les partenaires au développement (sensibilisation des parents, scolarisation des filles et intenses campagnes de planning familial, etc.), il faudrait s'attendre à une accélération de la baisse de la fécondité, et partant à une augmentation de la proportion des jeunes. Cette hausse pourrait entraîner la baisse des rapports de dépendance et par conséquent l'ouverture de la fenêtre d'opportunité. Cela représente un défi majeur en termes de besoins des jeunes à satisfaire dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi.

Tableau 1 : Evolution de la population des jeunes au Cameroun de 1976 à 2020

Groupe d'âges	1976	1987	2005	2014(p)	2015(p)	2020(p)
15-19 ans	740 318	1 037 499	1 956 647	2 466 005	2 544 349	2 878 796
20-24 ans	593 936	831 784	1 650 049	2 093 271	2 159 773	2 443 669
25-29 ans	533 147	758 145	1 368 560	1 722 731	1 777 462	2 011 105
30-34 ans	453 618	621 991	1 086 007	1 352 004	1 394 958	1 578 321
Total jeunes	2 321 019	3 249 419	6 061 263	7 634 011	7 876 542	8 911 891
Pop. Cameroun	7 661 000	10 493 655	17 463 836	21 657 488	22 179 707	24 910 305
% de jeunes	30,3	30,97	34,7	35,2	35,5	35,8

Sources : RGPH76, RGPH87, RGPH2005, Projections BUCREP

(p) : projection

2.2. Répartition par sexe et par âge

Les jeunes, tous sexes confondus, sont concentrés à 59,7%, dans les groupes d'âges 15-24 ans. Le rapport de masculinité est favorable aux femmes à tous les groupes d'âges. A l'image de la population totale du pays, les filles sont majoritaires au sein de la population des jeunes en 2014. Elles représentent 52,3 % contre 47,7% de jeunes garçons.

Tableau 2 : Répartition par sexe et par âge de la population des jeunes du Cameroun en 2014

Groupe d'âges	Masculin	Féminin	Total
15-19	1 205 502	1 260 503	2 466 005
20-24	973 976	1 119 295	2 093 271
25-29	806 043	916 688	1 722 731
30-34	658 815	693 189	1 352 004
Total jeunes	3 644 336	3 989 675	7 634 011
Pop Cam	10 699 969	10 957 519	21 657 488
% jeunes	47,7	52,3	100,0

Source : Projections BUCREP

2.3. Répartition selon le milieu de résidence

Les différents recensements généraux de population et de l'habitat ont mis en évidence un accroissement de la population des jeunes dans les villes. En 1976, les jeunes représentent 37,1 % de la population urbaine. Leur proportion est 38,7% et 40,3% respectivement en 1987 et 2005.

Quant à la population jeune du milieu rural, son poids a évolué en dents de scie. Il est passé de 27,6% en 1976, pour se situer à 26,3% en 1987, puis à 29,4% en 2005

Tableau 3 : Evolution de la population des jeunes (%) au Cameroun par milieu de résidence de 1976 à 2005

Population	1976			1987			2005		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Total jeunes	810389	1510630	2321019	1535130	1714289	3249419	3430064	2631199	6061263
Pop totale	2184242	5479004	7663246	3968919	6524735	10493655	8514938	8948898	17463836
% des jeunes	37,1	27,6	30,3	38,7	26,3	31,0	40,3	29,4	34,7

2.4. Répartition selon la région de résidence

D'après les projections démographiques du BUCREP pour l'année 2014, les jeunes seraient inégalement répartis selon les régions de résidence. Une classification par rapport au poids des jeunes dans chaque région

permet de noter que le Littoral vient en tête avec 41,4%, suivi du Sud-Ouest (39,5%) et du Centre 39,1%). Dans toutes les régions, la proportion des jeunes se situe au-delà de 30% de la population totale, excepté l'Ouest où elle est de 29,8%.

Tableau 4 : Répartition et Poids de la population des jeunes au Cameroun par région en 2014

	Ademeuse	Centre	Est	Ex-Nord	Littoral	Nord	N-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Total
Mass	184 565	785 893	132 426	536 653	661 562	357 418	308 385	252 728	129 382	285 445	3 644 336
Fem	207 270	792 897	142 333	632 656	690 465	426 032	364 688	311 433	119 657	302 814	3 889 675
Total	391 835	1 578 790	274 759	1 169 309	1 352 047	783 449	673 073	564 161	249 039	588 259	7 534 011
Pop Région	1 168 245	4 030 347	830 039	3 897 577	3 264 328	2 378 489	1 933 258	1 062 545	740 671	1 515 889	21 657 480
Poids dans Région	33,6	39,1	32,1	30,0	41,4	32,9	34,8	29,8	33,5	39,5	35,2

3. Education et formation des jeunes

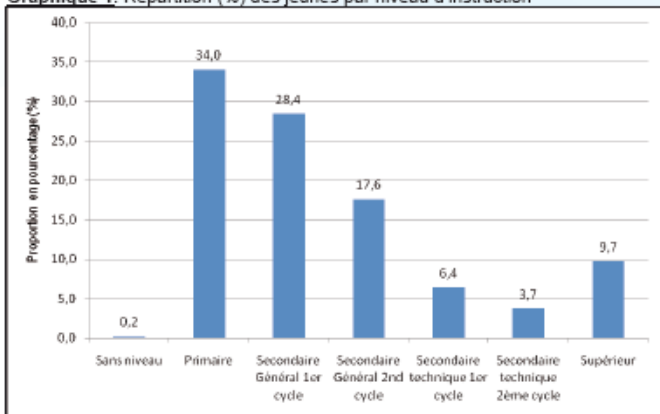
Les questions d'éducation sont au cœur de la problématique du dividende démographique. Il est indispensable que les jeunes soient bien formés en vue d'acquérir une bonne éducation et des compétences appropriées, facteurs déterminants de leur insertion sur le marché du travail. L'analyse de l'éducation des jeunes, qui est appréhendée à travers le niveau d'instruction, permet d'évaluer le capital humain et les politiques mises en place pour assurer sa promotion.

3.1. Niveau d'instruction des jeunes

Des investissements dans l'éducation et La formation de manière générale, et dans les longues études pour les filles en particulier figurent parmi les préalables à la création de la fenêtre d'opportunité. Par ailleurs, pour tirer parti des bénéfices économiques du dividende démographique, il est nécessaire d'investir massivement pour une éducation de qualité et de renforcer les opportunités de formation adaptées aux réalités de l'environnement socioéconomique.



Graphique 1: Répartition (%) des jeunes par niveau d'instruction



Source : EESI 2 2010

Malgré les efforts déployés par le Gouvernement et les partenaires au développement dans le domaine de l'éducation, le niveau d'instruction des jeunes demeure relativement faible comme l'indique le graphique 1. En effet, 34,0% des jeunes ont le niveau primaire, 28,4% celui du secondaire 1^{er} cycle de l'enseignement général, 17,6% celui du secondaire 2nd cycle de l'enseignement général. Dans l'ensemble, les jeunes sont relativement peu nombreux à avoir le niveau de l'enseignement technique (secondaire technique 1^{er} cycle et secondaire technique 2^{ème} cycle). A peine 9,7% des jeunes ont le niveau supérieur. Cependant, la quasi-totalité des jeunes a déjà été à l'école.

3.2. Disparités en matière d'éducation

Dans l'ensemble, les données du tableau 5, présentant les proportions des jeunes par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe, montrent que la catégorie des jeunes sans niveau d'instruction est résiduelle. Leur niveau d'instruction est plus élevé en milieu urbain qu'en zone rurale. De même, ce niveau est plus élevé chez les garçons que chez les filles. Par exemple, 10,2% des garçons ont un niveau supérieur contre 9,1% chez les filles.



*Investir dans la jeunesse camerounaise
pour la capture du dividende démographique*

Tableau 5 : Répartition (%) des jeunes par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain			Rural			Cameroun		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Niveau d'instruction									
Zero niveau	0,1	0,1	0,1	0,4	0,2	0,3	0,3	0,1	0,2
Primaire	20,3	20,6	20,5	44,8	53,1	48,8	32,3	35,8	34,0
Secondaire Général 1er cycle	24,3	31,6	28,0	30,0	27,8	28,8	27,1	29,8	28,4
Secondaire Général 2nd cycle	23,1	23,5	23,3	13,0	9,8	11,3	18,2	17,8	17,8
Secondaire technique 1er cycle	7,8	8,1	8,0	7,0	4,4	5,7	7,4	5,3	6,4
Secondaire technique 2ème cycle	6,9	3,9	5,4	2,1	1,7	1,9	4,5	2,9	3,7
Supérieur	17,4	14,1	15,8	2,7	3,3	3,0	10,2	9,1	9,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : EESI 2 2010

Quel que soit le milieu de résidence ou le sexe, la proportion des jeunes qui ont fréquenté ou fréquentent l'enseignement technique (10,1%) est très faible par rapport à celle des jeunes de l'enseignement général (46,0%).

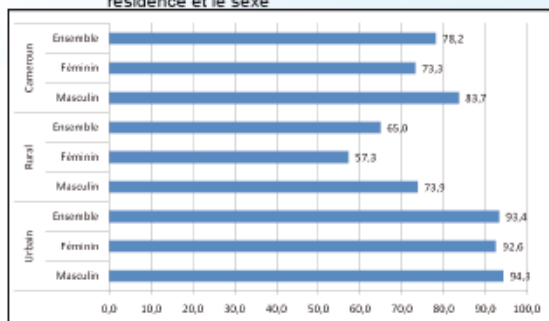
Ces statistiques montrent à suffisance que les qualifications des jeunes ne répondent pas encore aux besoins d'une économie qui se veut émergente. En effet, dans la perspective d'une industrialisation du pays, il est important d'encourager les jeunes à s'orienter vers des filières de l'enseignement techniques ou vers des formations professionnalisantes.

3.3. Alphabétisation des jeunes

L'un des objectifs de la vision du Cameroun à l'horizon 2035 est de parvenir, entre autres, à un niveau d'analphabétisme résiduel. Pour atteindre cet objectif, l'approche développée par les pouvoirs publics vise à promouvoir la satisfaction des besoins éducatifs fondamentaux.

Dans l'ensemble, le taux d'alphabétisation des jeunes était de 78,2% en 2010 (Cf. graphique 2). Ce taux masque cependant des disparités liées au sexe et au milieu de résidence. Il était de 83,7% chez les jeunes garçons contre 73,3% chez les jeunes filles. Par rapport au milieu de résidence, les jeunes ruraux sont de loin moins alphabétisés (65,0%) que les jeunes urbains (93,4%). Au sein de cette catégorie de la population, l'écart d'alphabétisation entre les jeunes garçons et les jeunes filles se réduit considérablement lorsqu'on passe du milieu rural au milieu urbain. En milieu rural, l'on observe un écart de 16,6 points au détriment des jeunes filles alors qu'il n'est que de 1,7 point en milieu urbain. Les faibles taux d'alphabétisation des jeunes filles pourraient s'expliquer, entre autres, par leur faible scolarisation, les mariages précoces, un faible accès aux programmes d'information, de formation et d'alphabétisation et surtout, par un abandon précoce des études.

Graphique 2 : Répartition (%) des taux d'alphabétisation selon le milieu de résidence et le sexe



Source : EESI 2 2010

3.4. Politiques en matière d'éducation/formation

Conscient de l'importance du potentiel démographique et économique du Cameroun et du caractère essentiellement temporel du dividende démographique, le Gouvernement camerounais, à travers la Vision 2035 et le DSCE, a clairement défini sa politique en matière d'éducation qui accorde la priorité à certains investissements. Dans cette perspective, Le Gouvernement entend mettre un accent sur la formation du capital humain, notamment à travers : (i) un enseignement fondamental de qualité couvrant le cycle primaire et le premier cycle du secondaire ; (ii) un enseignement secondaire de deuxième cycle de qualité reposant sur un équilibre dynamique entre l'enseignement général et l'enseignement technique, et préparant aux études supérieures dans les filières prioritaires pour le développement ; (iii) une formation professionnelle reposant sur un dispositif modernisé et considérablement renforcé pour pouvoir dispenser aux élèves sortant des cycles d'enseignement fondamental et secondaire un paquet solide de connaissances axées sur la maîtrise des savoir-faire requis sur le marché de l'emploi et préparant les bénéficiaires à la création d'emplois ; (iv) un enseignement universitaire professionnalisé ; (v) une formation continue étendue et doublée d'un système de valorisation des acquis de l'expérience ; et (vi) la maîtrise réelle des effectifs indispensables pour garantir la qualité de l'enseignement, ce qui suppose la définition d'un système de régulation des flux transparent et crédible, le renforcement du dispositif d'orientation scolaire et la revalorisation de la grille des salaires des métiers techniques.

Les actions visant le développement de l'éducation et de la formation professionnelle concernent : (i) l'amélioration de l'accès à l'éducation de base ; (ii) l'amélioration de la qualité des enseignants et de leurs conditions

de travail ; (iii) les choix des programmes appropriés et ; (iv) l'accroissement et la maintenance des infrastructures scolaires.

En ce qui concerne le domaine de l'alphabétisation, le Gouvernement a entrepris d'élaborer un document de politique nationale de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (AENF) et un plan de développement de ce sous-secteur, qui devraient être en adéquation avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement et ceux fixés dans le cadre de l'Education Pour Tous (EPT).

En matière d'éducation et de formation, il est urgent de donner les mêmes chances aux filles qu'aux garçons pour un accès à un niveau élevé de scolarisation en vue de leur permettre d'acquérir des compétences nécessaires pour trouver un emploi décent. Des investissements dans l'éducation de la jeunesse rurale sont indispensables pour garantir de longues études pour les jeunes en général et les filles en particulier.

Le bonus démographique ne peut être transformé en dividende démographique si l'environnement économique est favorable à l'offre d'emplois productifs et si la population en âge de travailler est bien éduquée, bien formée et en bonne santé.

4. Santé sexuelle et reproductive des jeunes

La sexualité des jeunes est une préoccupation sociale majeure. La maturation physique, pendant et après l'adolescence, induit chez le jeune un changement de comportement dans la société. D'où la nécessité d'examiner le comportement sexuel des jeunes, leur rapport à la planification familiale, leurs connaissances sur les IST/SIDA, et les politiques de santé mises en place par le Gouvernement.

4.1. Sexualité des jeunes

4.1.1. Age aux premiers rapports sexuels

La précocité de l'activité sexuelle est un facteur d'exposition de la jeune fille ou du jeune garçon à une multiplicité de risques (risque de contracter une infection sexuellement transmissible, risque d'avoir une grossesse non désirée, risque d'être la proie des proxénètes, etc.). Certains facteurs tels que les pratiques coutumières comme les mariages d'enfants (ou mariages précoces), le tourisme sexuel, ou encore la prévalence des viols jouent un rôle déterminant dans la vie sexuelle des adolescents.

Les données du tableau 6 mettent en lumière cette précocité des rapports sexuels chez les jeunes. Il apparaît que les jeunes filles sont proportionnellement plus nombreuses à entamer précocement leur vie sexuelle que les jeunes garçons. Ainsi, avant d'atteindre l'âge de 15 ans, 15,0% des jeunes filles et 11,2% des garçons de 15-19 ans ont déjà eu leurs premiers rapports sexuels.

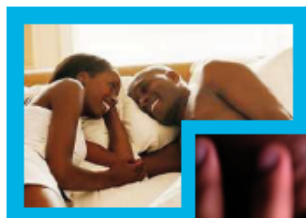
Tableau 6 : Quelques indicateurs relatifs aux premiers rapports sexuels des jeunes par groupe d'âges et par sexe

Groupe d'âges	Pourcentage ayant eu des rapports sexuels avant l'âge exact de:					Pourcentage n'ayant jamais eu de rapports sexuels	Âge médian aux premiers rapports sexuels
	15	18	20	22	25		
Filles							
15-19	15,0	na	na	na	na	49,9	a
20-24	18,0	59,6	80,6	na	na	7,5	17,3
25-29	19,1	59,8	80,8	87,9	91,3	1,2	17,3
30-34	21,0	64,7	81,5	87,8	90,9	0,4	16,9
Garçons							
15-19	11,2	na	na	na	na	61,2	a
20-24	10,5	49,0	70,5	na	na	17,3	18,1
25-29	11,6	43,7	69,6	83,1	92,7	4,3	18,4
30-34	10,8	44,6	66,6	82,5	92,5	0,9	18,4

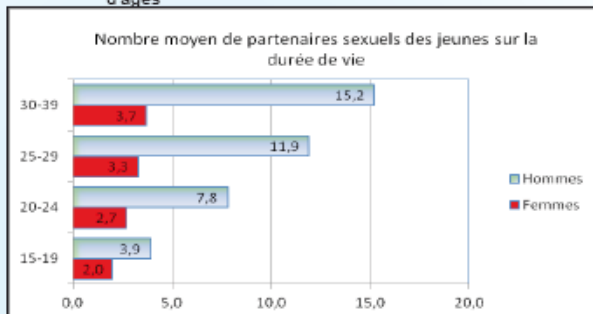
EDS-MICS 2011, na : non applicable, a: non calculé

4.1.2. Partenaires sexuels des adolescents et des jeunes

L'activité sexuelle des jeunes, au-delà de sa précocité générale comme observée plus haut, est également caractérisée par la multiplicité des partenaires. Ces partenaires peuvent être aussi bien sériels (plusieurs partenaires se succédant au cours des périodes plus ou moins longues) que concomitants. Il apparaît de façon générale que dès leurs premiers rapports sexuels, les jeunes, voire les plus jeunes, entretiennent déjà des rapports avec plus d'un partenaire comme le montre le graphique 3. On remarque que le nombre moyen de partenaires sexuels va croissant jusqu'à 30-34 ans et qu'il est nettement plus élevé chez les hommes que chez les femmes, et ce, quel que soit le groupe d'âges considéré.



Graphique 3 : Nombre moyen de partenaires sexuels des jeunes par groupe d'âges



Source : EDS-MICS 2011

4.2. Jeunes et planification familiale

4.2.1. Connaissance des méthodes contraceptives chez les jeunes

En raison de la durée de la scolarisation de plus en plus longue et de leur grande exposition aux médias et aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), le niveau de connaissance des méthodes contraceptives chez les jeunes est très élevé. Le tableau 7 montre que plus de neuf jeunes sur dix ont entendu parler de méthode contraceptive moderne ou de méthode contraceptive tout court. Toutefois, le niveau de connaissance est plus élevé chez les jeunes garçons que chez les jeunes femmes quel que soit le groupe d'âge considéré.

Tableau 7 : Pourcentage des jeunes de 15-34 ans, actuellement en union, qui connaissent au moins une méthode contraceptive et pourcentage de ceux qui connaissent au moins une méthode moderne

Groupe d'âges	Ont entendu parler d'une méthode		Ont entendu parler d'une méthode moderne	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
15-19	91,1	100,0	91,0	100,0
20-24	94,9	98,4	94,9	98,4
25-29	94,3	99,4	94,2	99,0
30-34	94,9	98,6	94,5	98,6

Source : EDS-MICS 2011

4.2.2. Utilisation actuelle de la contraception

Bien qu'ayant une connaissance élevée des méthodes contraceptives, les jeunes à l'image de toute la population camerounaise, les utilisent plutôt

timidement. Comme on peut l'observer dans le tableau 8, une faible proportion des jeunes filles en union utilisent actuellement une méthode contraceptive quelconque, et davantage lorsqu'il s'agit des méthodes modernes.

Tableau 8 : Répartition (en %) des jeunes femmes de 15-34 ans par méthode contraceptive actuellement utilisée

Groupe d'âges	N'importe quelle méthode	Une méthode moderne	Une méthode traditionnelle
15-19	15,1	12,1	3,0
20-24	28,9	22,0	6,9
25-29	28,4	19,6	8,8
30-34	26,9	16,6	10,2

Source : EDS-MICS 2011

4.2.3. Besoins non satisfaits en matière de planification familiale

La faible utilisation relative des méthodes contraceptives modernes trouve certes son explication dans les pesanteurs socioculturelles encore vivaces même dans nos villes, mais l'accessibilité géographique et financière aux centres de planning familial est aussi une limite à « l'universalisation » de la contraception. On remarque ainsi que chez les jeunes filles en union, la demande de planification familiale est assez élevée comme le montre le tableau 9. En effet, plus de trois jeunes filles sur dix, en effet, demandent la PF quel que soit le groupe d'âge. Les jeunes filles dont les besoins ne sont pas satisfaits pour espacer les naissances, nombreuses parmi les 15-19 ans (24,6%), ne représentent plus que 15,3% parmi les 30-34 ans.

Tableau 9 : Besoins en matière de planification familiale des femmes actuellement en union

Groupe d'âges	Besoins non satisfaits en matière de PF		Demande totale en planification familiale		Pourcentage de demande satisfaite par des méthodes modernes
	Pour espacer	Pour limiter	Pour espacer	Pour limiter	
15-19	24,6	1,1	40,2	1,7	29,2
20-24	23,3	1,5	44,6	2,3	34,2
25-29	19,6	3,7	40,5	7,6	32,4
30-34	15,3	9,3	31,4	18,3	29,6

Source : EDS-MICS 2011

4.3. Jeunes et IST/SIDA

De par leurs connaissances et leurs comportements vis-à-vis des infections sexuellement transmissibles (IST) et du SIDA, les jeunes peuvent contribuer significativement à stopper ou à faire proliférer ces maladies et cette pandémie.

4.3.1. Connaissance du VIH/SIDA

Les résultats de l'EDS-MICS de 2011 montrent qu'à tous les groupes d'âges, plus de neuf jeunes sur dix ont déjà entendu parler du SIDA. On remarque également que chez les jeunes hommes, ces proportions sont beaucoup plus élevées.

Tableau 10 : Proportion (%) de jeunes par sexe ayant déjà entendu parler du SIDA

Groupe d'âge	Femme	Homme
15-19	94,9	96,3
20-24	96,7	98,7
25-29	96,7	99,2

Source : EDS-MICS 2011

4.3.2. Connaissance des moyens de prévention et de transmission

La connaissance du VIH/SIDA se traduit par la connaissance des moyens de transmission et surtout par les stratégies pour éviter de contracter les infections. Pour une forte proportion de jeunes (plus de 60%), le risque de contracter le virus du SIDA peut être réduit en utilisant les condoms ou en se limitant à un seul partenaire non infecté. Quel que soit le groupe d'âge considéré, les jeunes garçons sont plus nombreux à avoir cette opinion.

Tableau 11 : Proportion (%) de jeunes ayant déclaré que l'on pouvait réduire les risques de contracter le virus du sida en utilisant des condoms, et en se limitant à un seul partenaire non infecté

Groupe d'âges	Utilisant les condoms	Limitant à un seul partenaire non infecté	Utilisant les condoms et se limitant à un seul partenaire non infecté
	Femmes		
15-19	63,8	74,1	56,5
20-24	72,1	81,1	64,0
25-29	72,1	79,7	65,2
Groupe d'âges	Hommes		
15-19	72,8	78,5	63,7
20-24	78,1	85,3	70,7
25-29	79,6	87,5	72,1

Source : EDS-MICS 2011

Toujours dans le registre de la connaissance des modes de transmission et des moyens de prévention du VIH/SIDA, et notamment de la Prévention de la Transmission mère-enfant (PTME), les données de l'EDS-MICS 2011 révèlent qu'en moyenne, près de quatre jeunes sur dix affirment connaître

que le VIH peut être transmis en allaitant et que la transmission mère-enfant peut être réduite par la prise de médicaments spécifiques par la mère pendant la grossesse. Le tableau 12 permet d'observer que la proportion des femmes par rapport à cette PTME est bien supérieure à celle des hommes, et ce dans tous les groupes d'âges.

Tableau 12 : Proportion (%) de jeunes qui savent que le VIH peut être transmis de la mère à l'enfant par l'allaitement et que le risque de transmission maternelle du VIH à l'enfant peut être réduit par la prise de médicaments spéciaux par la mère durant la grossesse

Groupe d'âges	Le VIH peut être transmis en allaitant	La TME peut être réduite par la prise de médicaments par la mère pendant la grossesse	Le VIH peut être transmis en allaitant et la TME peut être réduite par la prise de médicaments par la mère pendant la grossesse
	Jeunes filles		
15-19	60,7	51,6	43,3
20-24	68,2	63,6	52,7
25-29	69,5	60,5	51,2
Groupe d'âges	Jeunes garçons		
15-19	57,7	45,0	33,1
20-24	60,3	53,5	38,7
25-29	59,8	52,7	36,2

Source : EDS-MICS 2011

4.3.3. Comportements sexuels à risques

Les jeunes représentent la catégorie dans laquelle les comportements sexuels à risques sont le plus élevés en raison de l'immaturité, du manque d'expérience et surtout de la dépendance économique qui les caractérisent. En effet, les adolescents ayant une activité sexuelle précoce sont communément associés à des comportements à risque tels que l'usage de drogue et d'alcool, la prostitution et l'abandon scolaire, etc.

Bien que connaissant le condom et son utilité, près de trois jeunes sur dix en moyenne affirment n'avoir pas utilisé un condom au cours des derniers rapports sexuels. Toutefois, la proportion des jeunes qui ont eu un rapport sexuel protégé est plus élevée chez les jeunes garçons.

Tableau 13 : Rapports sexuels prénuptiaux et utilisation du condom parmi les jeunes

Groupe d'âges	N'a jamais eu de rapports sexuels	A eu des rapports sexuels au cours des 12 derniers mois	A déclaré qu'un condom avait été utilisé au cours des derniers rapports sexuels
	Jeunes filles		
15-19	66,9	27,5	57,5
20-24	23,2	61,2	61,8
Groupe d'âges	Jeunes garçons		
15-19	62,8	29,9	69,5
20-24	21,9	66,8	73,7

Source : EDS-MICS 2011

Bien plus, comme il a été démontré par de nombreuses études, le multi-partenariat sexuel expose les jeunes à des risques de contracter les IST et le VIH/SIDA, dans un contexte où le condom, comme on peut l'observer dans le tableau 14 n'est pas toujours utilisé. En effet, le fait d'avoir des rapports sexuels non protégés et/ou avec des partenaires multiples peut entraîner de graves conséquences et notamment des grossesses précoces et non désirées.

Concernant les jeunes femmes de 20-24 ans, 9% d'entre elles ont eu au moins deux partenaires et parmi ces dernières, seules 43,7% ont utilisé un préservatif. Chez les jeunes hommes du même groupe d'âges, 30,4% ont eu plusieurs partenaires et près de deux sur trois parmi eux (65,2%) ont utilisé un préservatif.

Tableau 14 : Pourcentage des jeunes de 15-24 ans ayant eu des rapports sexuels avec plus d'un partenaire au cours des 12 derniers mois; et proportion de ceux, parmi eux, ayant utilisé un condom au cours des derniers rapports sexuels

Groupe d'âges	% des jeunes parmi les jeunes de 15-24 ans ayant eu deux partenaires ou plus au cours des 12 derniers mois		% des jeunes ayant utilisé un condom au cours des derniers rapports sexuels parmi ceux ayant eu au moins deux partenaires	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
15-19	4,0	9,5	52,0	69,6
20-24	9,0	30,4	43,7	65,2

Source : EDS-MICS 2011

4.4 Politiques de santé en faveur des jeunes

Le Gouvernement du Cameroun, avec l'appui de l'UNFPA, a adopté une stratégie sectorielle de santé en 2001 à travers laquelle une Politique Nationale en Santé de la Reproduction comportant un important volet sur la Santé de Reproduction des Adolescents (SRA) a été mise en œuvre. Les

résultats mitigés de cette stratégie ont conduit à son actualisation en 2009. Bien qu'ayant été actualisé, le programme Santé de la mère, de l'enfant et l'adolescent demeure un des domaines prioritaires, à côté de celui relatif à la lutte contre la maladie.

Les sous-programmes concernant les jeunes contenus dans ces programmes sont notamment la santé de l'adolescent et la lutte contre le VIH/SIDA. Deux projets importants relatifs à la santé de l'adolescent, prévus dans le DSCE, que le Gouvernement ambitionne de réaliser entre 2015 et 2020 sont i) Compétence à la vie courante (à termes, au moins 75 % des adolescents devraient avoir des connaissances, aptitudes et pratiques appropriées relatives à la vie courante et ii) Santé scolaire et universitaire (100 % des étudiants sont systématiquement suivis médicalement.)

Pour ce qui est du sous-programme Lutte contre le VIH/SIDA, le projet du Gouvernement pour 2015-2020 s'intitule « Prise en charge globale du VIH/SIDA » qui est évalué par le pourcentage des jeunes ayant retiré les résultats de dépistage et ayant pris en charge par le système de santé.

Il apparaît au regard de ces différents projets que la santé des jeunes, de manière générale, demeure une préoccupation pour les pouvoirs publics. La demande de santé toujours croissante des jeunes requiert en effet davantage d'investissements visant à améliorer l'offre.



5. Emploi des jeunes

Le Cameroun comme la plupart des pays africains a une population relativement jeune. Cette population jeune, de plus en plus instruite, aspire à des emplois décents. Malheureusement, la structure de l'économie ne permet pas encore d'absorber cette masse de diplômés qui entre dans le marché du travail.

5.1. Situation des jeunes dans le marché du travail

Dans les pays en voie de développement en général et au Cameroun en particulier, le chômage des jeunes est élevé et la majorité des travailleurs exerce dans le informel.

5.1.1. Chômage

Le chômage affecte beaucoup plus les filles que les garçons. Le taux de chômage des filles est plus du double de celui des garçons (respectivement 12,3% et 5,6 %). Les différences existent également selon le milieu de résidence. Les jeunes du milieu urbain en sont le plus affectés (23,5% de filles et 8,5% de garçons).

En ce qui concerne l'âge, les jeunes actifs de 15-24 ans davantage confrontés à problème de chômage que leurs aînés de 25-34 ans. Pour ces deux tranches d'âge, le taux de chômage au niveau national est de 10,2% et 7,7%. En milieu urbain, l'écart est plus accentuée (19,2% chez les 15-24 ans contre 12,9% chez les 25-34).

Tableau 15 : Taux de chômage élargi des jeunes (15-34 ans) par sexe et âge selon le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Ensemble
Sexe			
Masculin	8,5	3,3	5,6
Féminin	23,5	5,2	12,3
Groupe d'âges			
15 - 24	19,2	5,3	10,2
25 - 34	12,9	3,2	7,7
Ensemble	15,5	4,3	8,9

Source : EESI 2 2010

5.1.2. Secteur institutionnel

La répartition des emplois des jeunes par secteur institutionnel est un indicateur synthétique qui permet d'apprécier la structure du marché du travail des jeunes. L'enquête EESI 2 a distingué quatre secteurs institutionnels à savoir : le secteur

public (administration publique et entreprises parapubliques), le secteur privé formel, le secteur informel non agricole, et le secteur agricole dominé par l'agriculture de subsistance.

Le secteur informel (agricole et non agricole) est le secteur dans lequel la grande majorité de jeunes (92,0%) exercent leur emploi. La part de l'emploi des jeunes dans le secteur formel reste faible (8,0%). Le secteur informel agricole concentre 70,3% des emplois de jeunes en milieu rural. En milieu urbain, le secteur informel non agricole regorge 78,6% des emplois de jeunes.

Tableau 16 : Répartition des emplois occupés par les jeunes selon le secteur institutionnel

	Urbain	Rural	Ensemble
Secteur institutionnel			
Public	7,1	2,1	4,1
Privé formel	7,7	1,6	3,9
Informel non agricole	78,6	26,0	46,0
Informel agricole	6,5	70,3	46,0
Total	100	100	100

Source : EESI 2 2010

5.1.3. Canal utilisé pour la recherche d'emploi

Comme l'ont révélé les résultats de précédentes enquêtes (EDM 2000, EESI 1 2005 et EESI 2 2010), le manque de transparence sur le marché de l'emploi amène les jeunes à croire que les canaux classiques (agences de placement et concours) de recherche d'emploi sont biaisés et qu'utiliser le canal des relations personnelles est le mieux adapté pour accéder à un emploi décent.

Une proportion importante de jeunes recherche un emploi par le réseau de relation des parents et d'amis (40,2%). La proportion de ceux-ci est plus importante en milieu rural (43,8%) qu'en milieu urbain (38,8%). La recherche directe auprès des employeurs vient en seconde position (21,0%). La voie de concours ou de petites annonces est utilisée à peine par 8,5% de jeunes demandeurs d'emploi. La proportion des jeunes qui utilisent principalement le canal des agences de placement et autres restent très faible (3,5%).



Tableau 17 : Répartition des chômeurs au sens élargi par canal de recherche d'emploi selon le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Ensemble
Canal			
Aucun	17,4	22,1	18,8
Relation personnel (amis, parents)	38,8	43,8	40,2
Directement auprès des employeurs	22,8	16,4	21,0
Petites annonces	6,9	10,6	8,0
Concours	10,5	3,7	8,5
Agences de placement et autres	3,6	3,4	3,5
Total	100,0	100,0	100,0

Source : EESI 2 2010

5.2. Politiques, programmes et actions en cours dans les administrations

A travers le DSCE et les Plans d'Actions Prioritaires des différents ministères, plusieurs actions sont initiées par le Gouvernement pour améliorer la situation de l'emploi des jeunes au Cameroun.

5.2.1. Accroissement de l'offre d'emploi décent

Plusieurs départements ministériels œuvrent pour l'atteinte de cet objectif. C'est ainsi que le MINPMEESA a mis en place un centre de formalités de création d'entreprise qui contribue à réduire les contraintes institutionnelles à la création d'entreprise. De manière concrète, il a favorisé l'ouverture d'un guichet unique par région pour la création d'une entreprise.

Du côté du MINEFOP, on a assisté à la création de plusieurs structures pour résorber le chômage des jeunes. On peut citer entre autres, l'Observatoire National de l'Emploi (ONEFOP), le Fonds National de l'Emploi (FNE), et le Programme Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (PIAASI). Le FNE est la banque des données en ce qui concerne la demande d'emploi et l'ONEFOP utilise ces statistiques pour orienter les programmes relatifs à l'emploi. Le PIAASI quant à lui subventionne des groupes d'individus pour la création d'emplois décents.

En plus de ces structures, on note la création de plusieurs centres de formation professionnelle, la réforme des SAR-SM en Centre de Formation des Métiers non Agricole (CFMA). On observe également la mise en œuvre de grands projets structurants réalisation, créateurs d'emplois décents.

Le MINJEUN a entrepris la création des structures telles que le PAJER-U (Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine) et le PIFMAS (Projet d'Insertion socioéconomique des jeunes par la création de micro-entreprises

de Fabrication du Matériel Sportif) qui contribuent à aider les jeunes dans leur quête d'emploi. Ce ministère a également été à l'origine de la création de Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) qui sont des structures opérationnelles dont la mission essentielle est de proposer une offre adéquate de services d'encadrement à destination de la jeunesse extrascolaire.

A travers le MINESUP, plusieurs écoles et autres centres de formation ont été créés. On peut citer à titre d'exemple l'Institut des Mines de Meiganga et une école halieutique à Yabassi et l'institut Supérieur du Sahel.

Au MINPROFF, des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) qui vise l'accès à l'emploi et à l'auto emploi en faveur des jeunes défavorisés. Ils envisagent de créer et de diffuser les contenus numériques, d'accompagner et de mettre en réseau les jeunes créateurs d'entreprises et chercheurs d'emploi d'une commune camerounaise avec leurs compatriotes immigrés en Europe, de renforcer la participation des jeunes aux politiques municipales de l'emploi et de l'insertion de la jeunesse.

5.2.2 Amélioration de l'efficacité du marché de l'emploi

Elle se fait particulièrement sous le couvert du FNE à travers le Programme Emploi Diplômé (PED). C'est un programme de stage pré-emploi dont le but est d'apporter aux jeunes diplômés sans expérience professionnelle, une qualification en même temps qu'une expérience pratique, afin de faciliter leur insertion dans le circuit de production.

La stratégie de ce programme interactif « formation pré-emploi » est basée sur :

- le partage (50/50) par le FNE et l'entreprise, des frais d'indemnités versés aux stagiaires ;
- la liberté pour l'entreprise de recruter ou non le jeune à la fin du stage ;
- l'incitation du Gouvernement par l'exonération des taxes sur les frais payés au stagiaire ;
- l'acquisition de l'expérience professionnelle par les jeunes stagiaires.



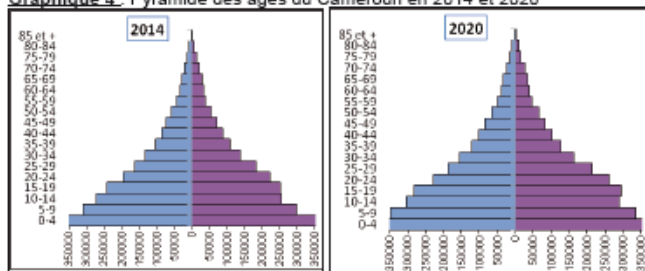
6 Investir dans les jeunes pour un dividende démographique

Dans sa vision, le Cameroun ambitionne de devenir un pays émergent à l'horizon 2035. L'atteinte de cet objectif repose entre autres, sur la population jeune, qui constitue l'un des moteurs du développement socio-économique d'une nation. L'effectif de cette population jeune, aujourd'hui estimée à 7,8 millions, soit plus de 35 % de la population totale, se situerait à 8,9 millions en 2020, (36%) et à 12,3 millions en 2035 (36%)³. Le Cameroun saura-t-il investir dans cette jeunesse pour tirer profit du dividende démographique ?

6.1. Conditions requises pour créer et tirer profit du dividende démographique ?

Pour espérer tirer profit du dividende démographique, il faudrait d'une part, créer une fenêtre d'opportunité et d'autre part, mettre en place des politiques économiques et sociales adéquates en vue de booster la croissance économique. La fenêtre d'opportunité pour un dividende démographique s'ouvre lorsque le rapport de dépendance démographique commence à être inférieur à 80%. Pour cela, il faudrait que la structure de la population soit constituée de moins en moins de dépendants et de plus en plus d'actifs.

Graphique 4 : Pyramide des âges du Cameroun en 2014 et 2020



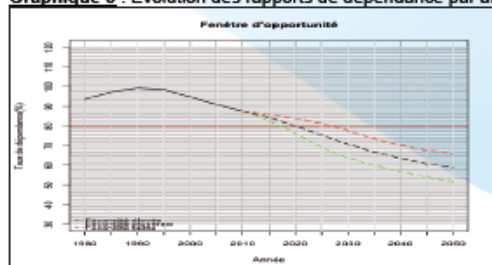
Source : BUCREP, Projections démographiques, 2012.

La pyramide des âges du Cameroun présente encore une base large, preuve que le niveau de fécondité y est encore élevé. Selon l'EDS-MICS, l'Indice synthétique de fécondité qui représente le nombre moyen d'enfants par femme est de 5,0. La base de cette pyramide ne connaîtrait pas de changements majeurs au-delà des années 2020, quoiqu'un nombre important d'enfants vienne gonfler les effectifs de jeunes (Cf. graphique 4). Or, pour accéder à cette fenêtre d'opportunité, la population active devrait

3 Projections BUCREP

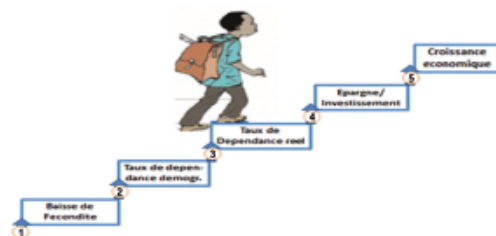
au moins représenter 55% de la population totale⁴. La fécondité devrait ainsi baisser si l'on veut tirer profit du dividende démographique. Avec un niveau de fécondité encore élevé, cette fenêtre d'opportunité ne pourrait s'ouvrir qu'autour de 2020, pour se refermer aux environs de 2050, comme il ressort du graphique 5 ci-après.

Graphique 5 : Evolution des rapports de dépendance par année



Source: United Nations, (2013).

Le temps de capture du dividende démographique n'est pas illimité. Pour le cas spécifique du Cameroun, cette durée ne serait que de trois décennies environ. Cette période est celle au cours de laquelle un ensemble de politiques économiques et sociales adéquates devraient être mises en place pour espérer tirer profit de cette fenêtre d'opportunité : politiques d'éducation, de santé, d'emplois et de bonne gouvernance. Ces politiques sont notamment nécessaires pour convertir l'importante frange de la population jeune en adultes économiquement productifs, qui de par leur capacité d'innovation et leur esprit d'entreprise, pourraient booster l'économie du Cameroun.



Source : Image tirée de la communication d'Eloundou Enyegue P., 2014

- 4 La population dépendante ne devrait pas dépasser 45% de la population totale, soit 15% de dépendants âgés de 65 ans et plus et 30% de dépendants de moins de 15 ans (Etude sur le dividende démographique en Afrique, à paraître).

6.2. Investir dans les jeunes pour tirer profit du dividende démographique

Afin de donner un nouvel élan à la croissance économique, et d'offrir au pays un net avantage concurrentiel, le Cameroun dispose du potentiel nécessaire pour exploiter la fenêtre d'opportunité qui s'ouvrira bientôt. Dans cette optique, la jeunesse camerounaise qui constitue une force de travail potentielle représente l'un des atouts majeurs. De plus, cette jeunesse dynamique et dotée de compétences, n'attend qu'à être valorisée pour faire éclore son esprit de créativité et d'entrepreneuriat dont le pays devrait tirer profit. Aussi, pour que ces jeunes soient des citoyens productifs, créatifs et engagés, faudrait-il investir davantage dans leur santé, leur éducation, et dans la création d'emplois décents.

6.2.1. Investir dans la santé sexuelle et reproductive des jeunes

Les investissements dans le domaine de la santé sont nécessaires, notamment pour initier, accélérer et soutenir les changements démographiques. La réduction de la fécondité passe forcément par l'incitation plus accrue des couples, des jeunes et des hommes à l'utilisation des méthodes contraceptives. En outre, le renforcement des programmes de santé pour répondre à leur besoin pourrait les aider à devenir des adultes en bonne santé qui contribueront de manière plus significative à la croissance économique.

Dans ces conditions, le Gouvernement devrait assurer l'accès aux informations concernant la santé sexuelle et reproductive (communication à base communautaire pour le changement de comportement) et, éliminer les obstacles qui empêchent l'accès aux méthodes de contraception et aux services sanitaires en garantissant la gratuité et l'exemption des soins de santé maternelle et infantile et en instaurant l'assurance santé. La réalisation des programmes de prévention doit se faire avec la participation active des jeunes lors de leur élaboration et de leur mise en œuvre. Cela permettrait de lancer des messages et des informations adaptés aux droits et aux besoins spécifiques des jeunes en affrontant certaines questions telles que la marginalisation des mères adolescentes. Pour ce faire, la mise à contribution des écoles, des associations des jeunes à l'instar du Conseil National de la Jeunesse (CNJ), des groupes religieux et communautaires, des médias (télévision, radio, journaux, magazines, internet) s'avère déterminante.

En tout état de cause, le Gouvernement devrait investir dans le renforcement des capacités des services de santé et de planification familiale en vue d'une amélioration de la qualité et de la quantité des soins. Il s'agit entre autres de :

- repositionner la planification familiale dans l'agenda politique des priorités nationales ;
- augmenter de façon substantielle la part du budget alloué à la santé ;

- promouvoir un mode de financement des services de santé basé sur les résultats.

6.2.2. Investir dans l'éducation des jeunes

Les investissements dans le capital humain concernent également le secteur éducatif. L'éducation permet aux jeunes d'acquérir des compétences pour occuper des emplois qualifiés dans une économie en mutation. Aussi, en investissant dans l'éducation des jeunes, le pays disposera t-il d'une main d'œuvre qualifiée. Les politiques éducatives concernent :

- l'adaptation des programmes de formation aux exigences du marché du travail. Les jeunes doivent en effet, être dotés d'un niveau d'éducation et de compétences qui répondent de façon adéquate aux exigences des diverses opportunités d'emploi ;
- la réhabilitation et l'équipement des salles de classe ;
- le renforcement de l'effectif et la gestion optimale des enseignants qualifiés ;
- l'allocation de subventions financières aux secteurs éducatifs ;
- le renforcement de l'enseignement des langues nationales et des technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- la promotion des programmes d'éducation extrascolaire à l'intention des jeunes femmes déscolarisées, etc.

Ces investissements devraient surtout être renforcés dans le secondaire et le supérieur afin de favoriser l'accès des jeunes à des emplois décents et mieux rémunérés. La scolarisation prolongée de la jeune fille est également à encourager au sein des familles. Il faudrait donc briser les pesanteurs socioculturelles, pour que tous les jeunes, quel que soit leur sexe, aient les mêmes chances d'accès à un niveau élevé de scolarisation. En outre, l'investissement dans l'éducation des jeunes constitue un moyen efficace de retarder les mariages précoces et de réduire les grossesses des adolescentes. C'est le seul moyen pour renforcer les capacités de décision des femmes, notamment en matière de planification familiale.

Au total, l'éducation, la formation professionnelle, l'université et la recherche devront faire l'objet d'une priorité. Le bénéfice immédiat sera l'accès à la culture, l'élargissement des opportunités personnelles, le développement des capacités collectives et leur adaptation à l'économie.

6.2.3. Investir dans la création d'emplois décents

La frustration et le ressentiment de n'avoir pu trouver un emploi décent, malgré les qualifications dont on dispose, sont à l'origine de la « fuite des cerveaux » de l'Afrique. Il est donc impératif d'améliorer le paysage

économique et d'engager des politiques économiques, fiscales et d'emploi solides. Cela passe notamment par :

- la promotion de l'emploi des jeunes et de l'auto-emploi ;
- la facilitation de l'accès aux crédits ;
- la mise en place d'un marché du travail suffisamment flexible capable d'absorber la main-d'œuvre ;
- le renforcement des capacités entrepreneuriales ;
- la réduction de la fracture numérique ;
- le transfert et l'appropriation technologique.

Le secteur privé apparaît pour l'instant comme la principale source d'emplois pour les jeunes face à l'incapacité du secteur public à créer des emplois en nombre suffisant. Le renforcement du partenariat public-privé apparaît à cet égard déterminant et la mise en œuvre de certaines propositions élaborées récemment par le Groupement Inter-patronal du Cameroun (GICAM) serait de nature à accélérer la marche vers l'émergence.

6.2.4. Investir dans la participation des jeunes à la vie politique

Au regard de son poids démographique (plus de 35% de la population totale), la jeunesse ne représente pas qu'un défi social ou économique, mais également un défi politique.

En effet, la sous-représentation des jeunes dans toutes les instances de décision économique ou politique est frappante. A l'instar la jeunesse africaine de manière générale, la jeunesse camerounaise aspire à prendre sa part de responsabilités dans la vie politique. C'est pourquoi il importe de renforcer les structures d'encadrement des jeunes déjà existantes (ANSCPD, CNJ) et de favoriser une meilleure représentation des jeunes dans les appareils politiques et dans les administrations, tout en renforçant leurs capacités individuelles.



Conclusion

Les jeunes peuvent être regroupés en deux catégories selon les besoins spécifiques de chacune d'elles. Le premier groupe (15 - 24 ans) est constitué en majorité des élèves et des étudiants qui ont particulièrement un besoin d'éducation. Le second (25-34 ans) quant à lui, comprend un grand nombre d'actifs en emploi ou en quête d'emploi. Toutefois, les besoins en matière de santé sont communs à chacun de ces groupes. Le choix des investissements en faveur des jeunes doit, pour une efficacité accrue, intégrer ces préoccupations.

L'investissement dans l'éducation devra porter notamment sur l'amélioration de l'offre en termes de personnel d'encadrement et d'infrastructures scolaires et universitaires notamment la construction de salles de classe, d'amphithéâtres, de laboratoires équipés, etc. Quant à l'emploi, le problème de l'insertion socioéconomique des jeunes devrait être l'une des priorités gouvernementales. En effet, il est important de doter ces jeunes d'un capital humain en leur assurant une éducation de qualité qui leur permettra d'accéder à des emplois décents. En outre, il faudrait accompagner cette jeunesse, tout en lui assurant une formation continue, de préférence professionnelle, tout en veillant à l'instauration de la transparence sur le marché du travail pour ce qui est des recrutements.

Les jeunes représentent un véritable potentiel dont on devrait tirer profit. La fenêtre d'opportunité lorsqu'elle s'ouvrira, devra être exploitée assez rapidement en vue de booster l'économie camerounaise. L'investissement en faveur des jeunes, dès à présent, constitue l'un des jalons d'une économie en voie d'émergence. Dans cette perspective, il faut créer des emplois, mais surtout offrir des emplois décents aux jeunes qui souvent sont sous-employés ou travaillent dans l'économie informelle.

Ces initiatives rencontreront un plus grand succès si et seulement si elles combinent plusieurs mesures dans les domaines de l'éducation, la formation et l'emploi. L'offre de formations doit s'appuyer sur des référentiels d'activité et, le cas échéant, découler d'une concertation avec les différents secteurs d'activité.

Toutes les mesures sus-évoquées seraient vaines si rien n'est fait dans le domaine de la santé des jeunes. Aussi, est-il nécessaire de :

- garantir l'accès pour tous aux services de santé ;
- prévenir les mariages précoces et les grossesses précoces ;
- accroître l'espérance moyenne de vie en améliorant les conditions de vie à travers une généralisation de l'offre et de la qualité des services sociaux.

Bibliographie

BUCREP (2012). Projections Démographiques

Eloundou Enyegue, P. (2014). « le dividende démographique : Brève introduction », communication présentée lors de la conférence internationale et symposium national sur « le dividende démographique en Afrique », Yaoundé, 31 mars-04 avril 2014.

INS (2010) : Deuxième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel au Cameroun, Yaoundé (EESI 2)

INS (2011) : Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples

MINEDUB/UNESCO (2012) : Rapport de l'Etude diagnostique de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle

MINEPAT (2009) : Document de Stratégie de Croissance pour l'Emploi (DSCE)

MINEPAT (2009) : Cameroun, Vision 2035

United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2013). World Population Prospects: The 2012 Revision. New York.

NOTES

Investir dans la jeunesse camerounaise
pour la capture du dividende démographique

[illegible]

[illegible]



Nos Missions

Le BUCREP assiste les pouvoirs publics et les acteurs du développement dans la prise en compte des phénomènes démographiques pour l'élaboration et l'application des stratégies de développement socio-économique.

A ce titre il est chargé :

- de concevoir la méthodologie des recensements et enquêtes à caractère démographique et d'en assurer l'exécution ;
- d'élaborer et d'assurer le suivi des programmes d'études démographiques en vue de permettre la prise en compte de la variable "Population" dans le processus de développement socio-économique ;
- d'élaborer des indicateurs socio-démographiques à travers la réalisation des recensements et des enquêtes auprès de la population.

Nos Partenaires

Administrations publiques, collectivités territoriales, organismes publics et parapublics, organisations internationales, investisseurs, partenaires au développement, ONG...

Our Missions

BUCREP assists public authorities and other development stakeholders in taking into account demographic variables in the formulation and implementation of socio-economic development strategies.

In this connection, it is responsible for:

- designing and implementing censuses and demographic surveys methodologies;
- initiating and following up of population study programmes so as to promote the consideration of demographic variables in socio-economic planning;
- estimating socio-demographic indicators from censuses and demographic surveys.

Our Partners

Government services, local governments, public and parapublic bodies, international organizations, investors, development partners, NGO...



Contact: Mfandena - Stade Omnisports,
A proximité du Centre Régional des Impôts du Centre
Boîte postale : 12 932 Yaoundé - Cameroun
Téléphone/Fax : (237) 22 20 30 71
E-mail : Contact@bucrep.cm
Site web : www.bucrep.org / www.bucrep.cm

Central Bureau of the Census and Population Studies